Parc éolien en mer des Deux Côtes Réunion thématique



Quels effets sur la pêche et les autres activités professionnelles de la mer ?

11 mai 2010 – Le Tréport

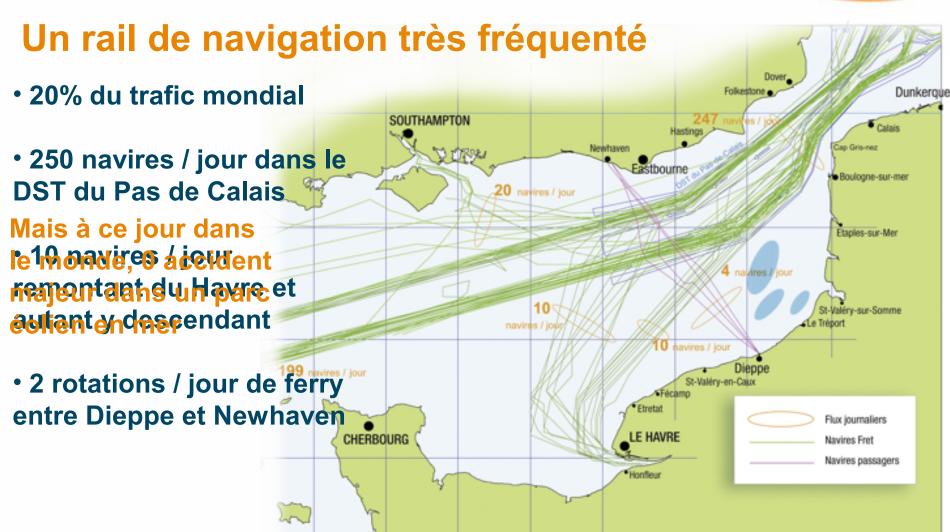




Comment intégrer le parc en respectant les activités professionnelles de la mer et en particulier la pêche?

Prendre en compte les conditions spécifiques de la navigation dans la Manche





Mettre en place des mesures efficaces pour la sécurité



Eloignement du rail de navigation

(30km pour le projet LARGE)

• Une double surveillance des sémaphores de Dieppe et de Ault

- Balisage maritime et aéronautique conforme aux recommandations
- Renforcement des moyens de la SNSM
- Mise à disposition d'AIS pour les bateaux de pêche



Le risque d'accident augmente fortement en se rapprochant du rail



Le risque de heurt d'une éolienne par un navire à la dérive serait :

- 1 accident tous les 110 ans pour le Projet LARGE, soit un risque considéré comme acceptable
- La variante LITTORALE présente un risque d'accident encore 15 fois plus faible
- 28 fois plus important pour la variante GRAND LARGE que pour le projet LARGE

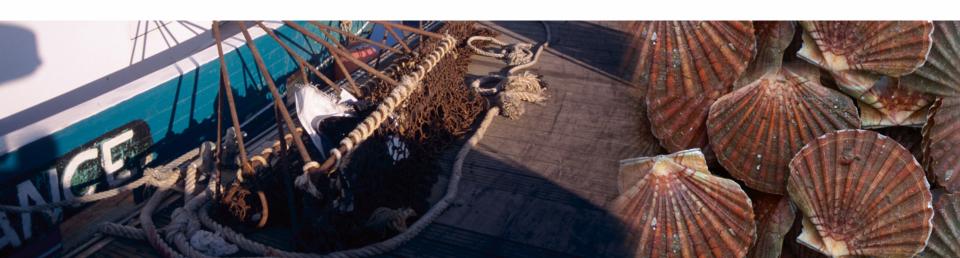
Périodicité d'accident supérieure à 100 ans	risque acceptable
Périodicité d'accident inférieure à 50 ans	risque inacceptable

Critères d'acceptabilité internationaux



Prendre en compte la situation des pêcheurs, la qualité de la ressource et la nature des activités

- Un contexte difficile
- Des emplois fragilisés
- Deux espèces emblématiques : la coquille et la sole





Maintenir certaines pêches à l'intérieur du parc éolien

AUTORISÉ	INTERDIT
Filet: merlan, sole, cabillaud	Chalut: cabillaud, hareng, maquereau, plie, seiche
Casier: seiche, crevette, crabe, homard	Drague: coquille St Jacques
Ligne, palangre	

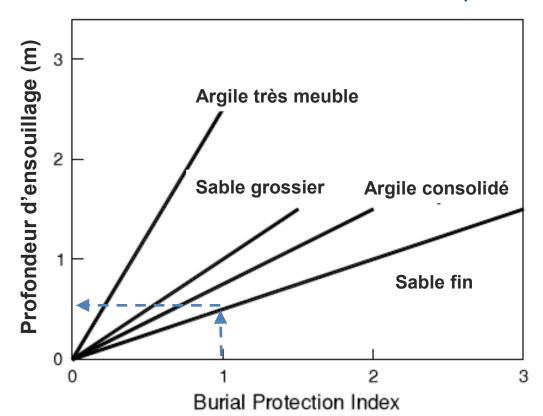


En phase de construction : balisage d'évitement et information nautique



Les règles de navigation dans le parc

Des règles « générales » existent pour déterminer la profondeur d'ensouillage des câbles en mer en fonction des caractéristiques du fond marin et des usages



BPI = 1 : Engins de pêche classiques et ancrage de bateau de petite taille (pêche, plaisance)

BPI = 2 : Ancres jusqu'à 2 tonnes de poids, et protégeant le câble de toutes les pratiques de pêche

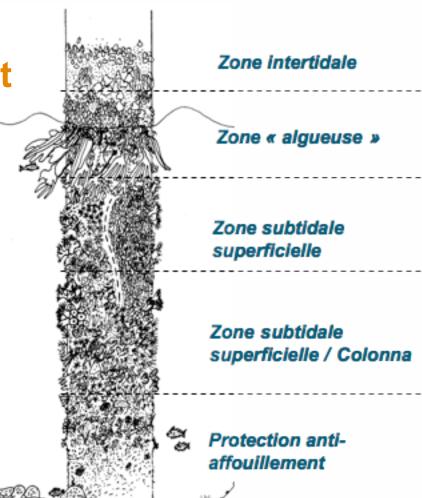
BPI = 3 : Ancres de la plupart des bateaux (exceptés les plus importants).

Source : Van Oord ACZ



Installer des fondations qui favorisent le développement de la ressource

- Les éoliennes ne font pas fuir les poissons, bien au contraire
- Les fondations ont un effet
 « récifs artificiels » qui augmente
 la richesse et l'abondance en espèces
- L'importance de la colonisation dépend de la surface exposée





Mettre en place des récifs artificiels de production adaptés aux espèces locales

- ne sont pas des systèmes clos, les espèces de poissons peuvent l'utiliser de manière temporaire, au cours de la journée, de la saison, de leur cycle:
 - sur 24 h, <u>seules 20% des espèces sont en</u> <u>permanence sur un récif</u>

(source: inventaire réalisé au Parc Marin de la Côte Bleue)

- pérennisent la ressource, en constituant des frayères importantes
- habitats/abris adaptés aux espèces
- nourriture pour les espèces ne vivant pas « au contact des récifs »



Proposer aux pêcheurs qui le souhaitent une diversification dans l'emploi

CONSTRUCTION	EXPLOITATION
Mise en place d'un balisage d'évitement	Pilotage des bateaux de maintenance
Transbordement des personnels	Transbordement des personnels
	Visites techniques et touristiques





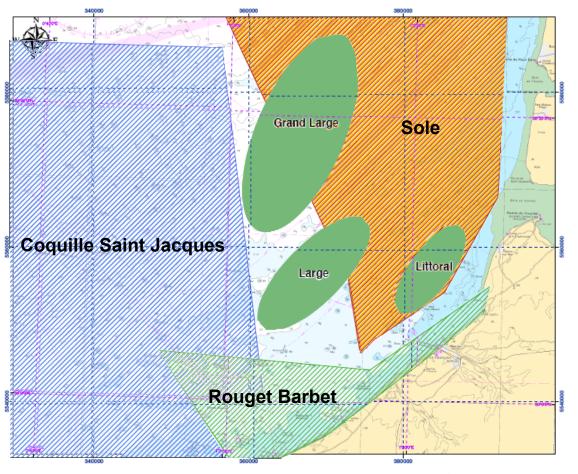
Avec la taxe spécifique de l'éolien en mer, garantir aux pêcheurs un revenu compensatoire dans la durée

Soit 4,2M€ chaque année durant 30 ans répartis entre les usagers de la mer

(Loi de finances rectificative du 30 décembre 2005 Décrets du 1er avril et du 26 août 2008)



Concerter la zone d'implantation de meilleur compromis



Zones préférentlelles de pêche

Ressources à forte valeur ajoutée:



Ressources secondaires:





Établir ensemble une cartographie des zones de pêche et des impacts du projet privilégié et de ses variantes



Préciser les modalités de gouvernance d'un espace partagé

- Co-expertise : état zéro et suivi
- Activités autorisées : pêche professionnelle, pêche de plaisance,...
- Conditions de sécurité : mesures et moyens
- Aménagement de la zone : récifs artificiels,...
- Autres mesures à imaginer ensemble (mode de pêche durable ?)

Parc éolien en mer des Deux Côtes, un débat public



